

éléments compensateurs à ces nouvelles obligations. Nous avons, dans nos premières prévisions budgétaires, pris certains engagements que nous ne serons peut-être pas obligés de tenir, à cause de modifications possibles dans les formations militaires qui dépendent de la nature des fonctions pour lesquelles elles peuvent être nécessaires. Il y aura des changements parce que, dans certains cas, les crédits se fondaient sur une proportion de remplacement qu'aurait requise la guerre en France. D'autres postes feront place aux mesures d'urgence de ces quelques dernières semaines.

Plusieurs éléments rendent très difficiles les calculs même approximatifs, mais afin de

donner à la Chambre une idée assez sommaire je dirai que nous nous sommes engagés à déboursier de 150 à 200 millions de plus durant l'année financière, et que les réductions qui pourront se produire dans nos prévisions budgétaires primitives, à la suite de changements dans les plans, seront probablement plus que compensées par de nouvelles entreprises.

Je passe maintenant à nos prochains revenus. Si la tendance des affaires se maintient et si notre commerce d'exportation n'est pas sérieusement interrompu, le total de nos recettes, pendant la présente année financière, d'après le taux actuel des impôts, se chiffrera par environ 650 millions. Cette somme estimative se répartit ainsi:

Recettes provenant des impôts	
Droits de douane.....	\$132,000,000
Droits d'accise.....	83,000,000
Taxe de vente.....	170,000,000
Autres taxes d'accise.....	30,000,000
Impôt sur le revenu.....	166,000,000
Taxe sur les surplus de bénéfiques (à être remplacée).....	néant
Impôts sur les billets de banque en circulation et sur les compagnies d'assurances.....	2,000,000
Total des recettes fiscales.....	\$583,000,000
Recettes d'autres sources	
Recettes des postes.....	\$ 37,500,000
Intérêt des placements.....	13,500,000
Divers.....	16,000,000
Total des recettes provenant d'autres sources.....	67,000,000
Recettes ordinaires totales.....	\$650,000,000

Nos dépenses ordinaires et la somme déjà autorisée par le Parlement pour les fins de la guerre, comme je l'ai dit, se chiffrent par 1,148 millions de dollars. Nous sommes donc en présence d'un déficit probable, étant donné nos taxes actuelles, d'au moins 498 millions plus une somme indéterminée qui peut facilement porter ce déficit à 700 millions. Par conséquent, il faut répondre avec franchise et le sens des réalités à deux questions, en nous rendant bien compte des faits:

D'abord, quelle partie de ce déficit probable sera acquittée par des impôts, et quelle partie devrons-nous combler au moyen d'emprunts?

La même question peut se poser de différentes manières. Combien pouvons-nous soustraire du revenu national pour les fins de la guerre aussi rapidement, mais non plus promptement, que les ressources, l'outillage et la main-d'œuvre peuvent être détournés à cette fin? Ou, à quelle allure peut-on effectuer cette nouvelle affectation de fonds de manière à assurer le rendement maximum de notre industrie et de notre main-d'œuvre.

Voici la deuxième question à laquelle il faut répondre: Comment le programme budgétaire du Gouvernement peut-il aider à conserver le change étranger?

La Chambre, pas plus que les citoyens de ce pays, ne peut s'attendre à des miracles d'ordre financier. Cependant, on a le droit d'espérer que les mesures recommandées seront appropriées à la situation critique dans laquelle le pays se trouve et assureront une mobilisation des ressources économiques qui permettront au pays de porter son effort au maximum.

Répondons à la deuxième question d'abord:

J'esquisserai maintenant les mesures fiscales qui tendront à conserver le change étranger. On vous présentera deux mesures visant tout particulièrement cette fin.

D'abord, on a l'intention d'imposer une taxe de guerre sur le change de 10 p. 100 sur la valeur fixée à la douane de toutes les importations, admises en franchise ou imposables, venant de pays en dehors de l'Empire. Cette taxe sera sujette à un drawback pour l'exportation comme dans le cas des droits de douane.

Le Gouvernement se rend compte que cette taxe peut occasionner de véritables difficultés dans quelques cas isolés où les matériaux ou les parties utilisés par le producteur canadien y sont assujettis alors que le produit manufacturé, entrant au pays en franchise sous